

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2009-2010***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

DEUXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Irving R. Gerstein

Mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Survol	1
Budget supplémentaire des dépenses (C), 2009-2010	2
A. Dépenses prévues	2
B. Principales dépenses budgétaires	3
1. Dépenses budgétaires votées	3
2. Dépenses budgétaires législatives	4
3. Dépenses non budgétaires votées	5
4. Dépenses non budgétaires législatives	5
Examen du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010	5
A. Réaction initiale du Canada au tremblement de terre survenu en Haïti	5
B. Remise de la dette du Pakistan.....	6
C. Coûts de la sécurité aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010	7
D. Coûts de la sécurité aux sommets du G8 et du G20.....	8
E. Vaccin contre la grippe H1N1.....	8
F. Société Radio-Canada.....	8
Conclusion	9

RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2009-2010

Introduction

Le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010* a été déposé au Sénat le 4 mars 2010 et ensuite renvoyé pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009–2010* est le troisième de la série de budgets supplémentaires déposés au cours de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2010. Sauf indication contraire, toutes les références aux pages ont trait au document du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009–2010*.

Le comité a consacré deux séances à l'étude de ce budget supplémentaire. Le 16 mars 2010 des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, et Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses, ont comparu devant le comité pour livrer leur témoignage sur le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*.

Le 17 mars 2010, le comité a accueilli deux groupes de témoins. Le premier a parlé des questions qui se rapportent à la réaction initiale du Canada au séisme survenu en Haïti et à l'allègement de la dette du Pakistan : Margaret Biggs, présidente, Diane Jacovella, vice-présidente, Direction générale des Programmes multilatéraux et mondiaux, et Jim Quinn, dirigeant principal des finances, ont comparu pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI); le brigadier général Richard Blanchette, directeur général, Opérations, État-major interarmées stratégique, et le brigadier général Claude Rochette, directeur général, Gestion financière, Gendarmerie royale du Canada, ont témoigné pour le ministère de la Défense nationale, et Kerry Buck, sous-ministre adjoint, Programmes et Sécurité ministérielle, a comparu pour le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le deuxième groupe a parlé de la sécurité et des services de police aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010, ainsi qu'aux sommets du G8 et du G20 : William Baker, sous-ministre, et Myles Kirvan, sous-ministre délégué, de Sécurité publique Canada; William Sweeney, sous-commissaire supérieur; Stephen Rigby, président, Agence des services frontaliers du Canada; Charles Bisson, sous-directeur, Opérations, Service canadien de renseignement de sécurité; Ward Elcock, coordonnateur de la sécurité des Olympiques de 2010 et du G8, Bureau du Conseil privé.

Survol

Les documents du budget supplémentaire des dépenses sont déposés au Parlement environ un mois avant la loi de crédits correspondante. Ils servent à diverses fins. D'abord, ils renseignent le Parlement sur les dépenses nécessaires qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du *Budget principal des dépenses 2009-2010* ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers. Ensuite, ils l'informent des modifications quant aux coûts prévus des principaux postes législatifs (dépenses engagées en vertu de lois habilitantes précédemment adoptées par le

Parlement) et visent également à obtenir son approbation pour divers postes, tels que les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions et les modifications au libellé des crédits.

Normalement, au moins trois budgets supplémentaires des dépenses sont déposés chaque année. Chacun des documents est identifié par une lettre de l'alphabet (A, B, C, etc.). Pour la deuxième année, dans l'esprit de l'engagement pris par le gouvernement de renouveler le système de gestion des dépenses, le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010* a été déposé en mai afin d'assurer une meilleure concordance avec le budget fédéral. Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* et le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010* fournissent aux parlementaires d'autres occasions d'examiner les besoins de programme des ministères pour l'exercice en cours.

Les pages 38 à 58 du document donnent un aperçu du projet de loi de crédits habilitant (annexes 1 et 2 du projet de loi de crédits) et contiennent, par ministère et organisme, la liste des numéros des crédits, le libellé des crédits et les fonds demandés qui seront proposés pour approbation au Parlement. Ce budget supplémentaire présente donc deux annexes qui figureront dans le projet de loi de crédits. La première indique les postes qui se rapportent à l'exercice se terminant le 31 mars 2010, tandis que la deuxième contient des postes qui peuvent être imputés à l'exercice se terminant le 31 mars 2011, et plus spécialement les crédits pluriannuels de l'Agence de revenu du Canada, de l'Agence Parcs Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Budget supplémentaire des dépenses (C), 2009-2010

A. Dépenses prévues

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les dépenses votées et les dépenses législatives¹. Comme l'illustre le tableau 1 ci-après, le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2009-2010* totalise 6,1 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral demande au Parlement d'approuver des dépenses de 1,8 milliard de dollars, et les dépenses législatives devraient augmenter de 4,3 milliards de dollars.

¹ **Les dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

**Tableau 1 – Total du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010
(en millions de dollars)**

	Budgétaires	Non budgétaires	Total
Crédits votés	1 305,4	465,2	1 770,6
Pouvoirs législatifs	4 072,0	242,5	4 314,5
Total	5 377,4	707,7	6 085,1

Source : *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*, p. 8.

Le total des prévisions budgétaires de l'exercice en cours atteint 254,6 milliards de dollars, ce qui comprend les 236,2 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2009-2010*, les 6,6 milliards de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2009-2010*, les 6,5 milliards de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2009-2010* et les 5,4 milliards de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*. Ces chiffres sont conformes aux dépenses de 272,5 milliards de dollars prévues dans la *Mise à jour économique et financière* de septembre 2009, qui peuvent être comparées aux dépenses prévues de 258,6 milliards de dollars qui ont été présentées dans le document du budget de 2009².

B. Principales dépenses budgétaires

Les pages 10 à 14 du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010* expliquent les principales dépenses budgétaires et non budgétaires (crédits votés et pouvoirs législatifs) prévues par ce budget supplémentaire. Voici la liste des postes importants :

1. Dépenses budgétaires votées

- Fonds destinés au Secrétariat du Conseil du Trésor aux fins de rajustements à la rémunération – Virements aux ministères et organismes pour les rajustements salariaux (196,4 millions de dollars).
- Fonds pour la planification et les activités des services de police et de sécurité en prévision des sommets du G8 et du G20 de 2010 (179,4 millions de dollars).
- Réaction initiale du Canada au tremblement de terre en Haïti (176,1 millions de dollars).
- Fonds pour les sommes allouées aux revendicateurs à la suite du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits en lien avec la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, y compris d'autres coûts liés aux règlements extrajudiciaires qui bénéficient directement aux revendicateurs (120,5 millions de dollars).
- Fonds pour appuyer l'achèvement des projets de remise en état du réacteur CANDU (110 de dollars).
- Besoins en matière de rémunération – Virements aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour les prestations parentales et de maternité et les prestations de départ

² À titre de comparaison, selon les documents budgétaires de chaque année, les dépenses budgétaires prévues pour 2008-2009 se sont élevées à 239,6 milliards de dollars; pour l'exercice 2010-2011, elles sont de 280,5 milliards de dollars.

et indemnités de vacances lors de la cessation de service pour le personnel exonéré des ministères (100 millions de dollars).

- Fonds visant à atténuer la deuxième vague de la pandémie de grippe H1N1 et à prendre les mesures pour y faire face (86,6 millions de dollars).
- Fonds consacrés aux services de police et de sécurité aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (83,6 millions de dollars).
- Fonds pour les réparations et la remise en service du réacteur national de recherche universel (NRU) (72 millions de dollars).
- Fonds pour les droits d'adhésion à des organisations internationales au nom du gouvernement du Canada (72 millions de dollars).

2. Dépenses budgétaires législatives

- Augmentation des prévisions relatives au compte à fins déterminées consolidé (5,5 milliards de dollars).
- Paiements de péréquation compensatoires à Terre-Neuve – Pour les pertes en paiements de péréquation en raison de l'augmentation des recettes provenant des ressources pétrolières et gazières extracôtières (465,3 millions de dollars).
- Augmentation des prévisions relatives aux versements de prestations de la Sécurité de la vieillesse en fonction des prévisions quant au nombre de prestataires et au taux mensuel moyen (192 millions de dollars).
- Augmentation des paiements de contribution pour le programme Agri-protection en raison de la valeur élevée de la récolte au début de l'année 2009, sur laquelle les primes ont été fondées, et de l'augmentation du nombre d'acres couverts par le programme (125 millions de dollars).
- Augmentation des paiements pour le programme Agri-stabilité en raison principalement de la baisse du prix des céréales et des oléagineux en 2009, qui a affecté la valeur des stocks (78 millions de dollars).
- Diminution des prévisions relatives aux versements du Supplément de revenu garanti en fonction des prévisions quant au nombre de prestataires et au taux mensuel moyen (diminution de 228 millions de dollars).
- Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières – Diminution en raison des prévisions révisées des données à l'égard de l'augmentation des coûts et de la réduction temporaire des niveaux de production liés à l'expansion du projet White Rose ainsi qu'une chute anticipée des prix du pétrole brut au cours de l'année (diminution de 640,8 millions de dollars).
- Diminution des paiements prévus au titre des infrastructures relativement aux initiatives suivantes (une diminution de 1,4 milliard de dollars) : Financement pour le Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités (supplément) (budget fédéral de 2009) (diminution de 135,2 millions de dollars); Financement pour la création du Fonds pour l'infrastructure verte afin d'améliorer la qualité de l'environnement et de rendre l'économie plus viable à long terme (budget fédéral de 2009) (diminution de 186,3 millions de dollars);

Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires (budget fédéral de 2009) (diminution de 240 millions de dollars); Financement pour appuyer le Fonds de stimulation de l'infrastructure qui vise à accélérer et augmenter le nombre de projets provinciaux, territoriaux et municipaux de remise en état de l'infrastructure prêts à être exécutés (budget fédéral de 2009) (diminution de 874,5 millions de dollars).

3. Dépenses non budgétaires votées

Pour faire grâce d'une dette que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan; en retour, le Pakistan s'engage à investir dans des programmes particuliers dans le secteur de l'éducation (449,5 millions de dollars).

4. Dépenses non budgétaires législatives

Augmentation du montant net des prêts consentis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, en raison des nouvelles prévisions plus élevées à l'égard des prêts faites par le Bureau de l'actuaire en chef, ainsi que d'une diminution des remboursements prévus (242,5 millions de dollars).

Examen du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010

Au cours des audiences que le comité a consacrées au *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*, les sénateurs ont soulevé diverses questions au sujet des dépenses prévues énumérées plus haut. En voici quelques-unes.

A. Réaction initiale du Canada au tremblement de terre survenu en Haïti

Au cours des deux séances consacrées à l'étude de ce budget supplémentaire, le comité a passé un certain temps à discuter de la réaction initiale du Canada au séisme survenu en Haïti. Les fonds de 176,1 millions de dollars affectés à la réaction au séisme se répartissent entre six ministères.

MM. Smith et Pagan ont expliqué que ces 176,1 millions de dollars qui figurent pour Haïti dans ce budget supplémentaire proviennent de l'enveloppe de l'aide internationale, enveloppe interministérielle qui finance l'aide internationale et assume d'autres coûts au plan international. Comme M^{me} Biggs l'a expliqué au cours de son témoignage, les fonds qui ont servi à soutenir cette initiative proviennent du fonds pour les crises de l'enveloppe de l'aide internationale. Elle a déclaré :

Le fonds de crise de l'enveloppe de l'aide internationale est, si on veut, une affectation spéciale, dans le cadre financier, qui est étroitement contrôlée. On ne peut y puiser que s'il y a une importante catastrophe. Elle a été créée après le tsunami (en 2004), et elle ne peut être utilisée que pour un incident totalement imprévu et d'une grande ampleur. On ne peut pas y puiser sous n'importe quel prétexte. Il faut l'autorisation du Cabinet, du premier ministre et du ministre des Finances, et on ne peut utiliser les fonds que dans des situations tout à fait exceptionnelles. En ce qui concerne Haïti, vous le comprendrez, nous

avons tous pu (tous ceux qui ont participé à la réaction initiale) obtenir ces fonds de crise, étant donné la nature de la catastrophe.

Le comité a discuté du programme de contrepartie par lequel le gouvernement verse un dollar au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti pour chaque dollar admissible versé par les Canadiens depuis la date du séisme, le 12 janvier 2010, jusqu'au 12 février 2010. M^{me} Biggs a dit que les dons des Canadiens étaient estimés à quelque 135 millions de dollars. C'est-à-dire que le fonds d'aide vaudra environ 270 millions de dollars. Les sénateurs ont appris que, sur les 90,5 millions de dollars que l'ACDI demande dans ce budget supplémentaire, 56,1 millions proviennent du fonds d'aide, et ces montants n'ont pas encore été affectés. L'ACDI demandera le reste des fonds de contrepartie dans un budget supplémentaire ultérieur.

B. Remise de la dette du Pakistan

Les sénateurs se sont beaucoup intéressés aux 449,5 millions de dollars que l'ACDI demande pour remettre une dette au Pakistan. Le Budget supplémentaire des dépenses explique :

Ce financement représente la valeur totale des prêts de l'Aide au développement officielle qui est due par le Pakistan conformément à l'Entente de rééchelonnement bilatérale conclue entre le Canada et le Pakistan en avril 2003. Conformément au projet de conversion de la dette du Pakistan en dépenses au titre de l'éducation (CDE), cette dette est convertie en investissement de la part du Pakistan afin d'améliorer la qualité d'enseignement des établissements au profit des enseignants au Pakistan ainsi que les programmes qu'ils offrent aux enseignants d'écoles primaires et intermédiaires. Ces efforts devraient permettre d'enrichir l'enseignement dans les écoles et d'améliorer la qualité de l'enseignement offert aux élèves des écoles publiques pakistanaïses (p. 14).

En décembre 2001, le Club de Paris a permis aux pays créanciers de convertir leurs prêts en cours consentis au Pakistan³. L'ACDI avait à ce moment-là 43 prêts en souffrance avec le Pakistan, d'une valeur de 447,5 millions de dollars. Ces prêts avaient été consentis à diverses époques et ils étaient d'une durée de 50 ans avec des délais de grâce de 10 ans et un délai de remboursement de 40 ans.

En avril 2003, le Canada et le Pakistan ont signé un accord pour consolider les 43 prêts en un seul; cet accord prévoit que le remboursement du capital commencera en 2017. Le Canada et le Pakistan ont subséquemment négocié la conversion de la dette et le Pakistan a convenu d'investir sur cinq ans dans son secteur de l'éducation l'équivalent en devises locales de la valeur actuelle de la dette impayée. Cet accord fut signé en avril 2006.

M^{me} Biggs a confirmé aux sénateurs que des mécanismes de reddition des comptes étaient en place pour garantir que le Pakistan respecte son engagement de réinvestir un montant équivalent à la dette remise. Elle s'est engagée à communiquer au comité les critères que l'ACDI applique pour vérifier les mesures prises par le Pakistan à cet égard. M. Quinn a signalé que la dette du

³ Le Club de Paris est un groupe officieux de représentants financiers provenant de 19 des pays les plus riches du monde. Il offre des services financiers comme la restructuration de la dette, l'allégement de la dette et l'annulation de la dette à des pays endettés et à leurs créanciers.

Pakistan ne sera remise que lorsque le pays injectera réellement les fonds dans le secteur de l'éducation.

Certains sénateurs se sont inquiétés du processus par lequel un prêt non budgétaire voté pouvait être annulé sans que les fonds soient virés à un poste budgétaire. Les postes non budgétaires sont sans effet sur les résultats financiers du gouvernement, alors que les postes budgétaires ont un effet à cet égard. Les sénateurs ont fait remarquer que le Parlement votait un prêt avec l'idée qu'il sera remboursé. M. Smith a expliqué qu'il existe une disposition à l'égard du non-remboursement de dettes et que, comme des affectations sont prévues pour ce non-remboursement, cette disposition annule tout effet budgétaire.

Cependant, le Secrétariat du Conseil du Trésor a ajouté dans un mémoire :

Compte tenu des discussions du Comité sénatorial des finances nationales, on a réévalué la comptabilisation de ces prêts à titre de poste non budgétaire et sollicité un avis juridique. Selon les avocats du ministère de la Justice, la Loi sur la gestion des finances publiques prévoit que ce poste doit être inclus à titre de crédit budgétaire pour que le ministère puisse être autorisé à remettre la dette.

La Chambre des communes a adopté une motion le jeudi 18 mars afin que, dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le crédit L37c sous Affaires étrangères et Commerce international – Agence canadienne de développement international soit réputé avoir été désigné le crédit 32c.

À plus long terme, l'utilisation des termes « budgétaire » et « non budgétaire » dans le Budget des dépenses, les comptes publics, le budget fédéral, la Loi sur la gestion des finances publiques et la réglementation connexe sera revue et modifiée au besoin afin d'éliminer les incohérences.

Le comité s'est vivement intéressé à ce processus de remise de dettes et pourrait approfondir la question après avoir reçu par écrit de l'information de l'ACDI et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

C. Coûts de la sécurité aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010

Les sénateurs se sont intéressés aux coûts de la sécurité aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010.

M. Smith a déclaré que le gouvernement avait prévu dans le cadre financier 900 millions de dollars pour les Jeux olympiques et paralympiques. Ce montant englobe un fonds pour éventualités de 137 millions de dollars. Si on tient compte des montants demandés dans le budget supplémentaire à l'étude, le gouvernement a demandé 847 millions de dollars pour les services de sécurité et de police aux Jeux. De façon à assurer le maximum de précision, les ministères ne demandent des fonds dans les budgets supplémentaires que lorsqu'ils en ont besoin. Des rajustements peuvent devoir s'imposer dans le prochain budget supplémentaire si les ministères ont besoin de plus de fonds.

Des sénateurs ont interrogé M. Elcock au sujet des coûts subis par les ministères qui demandent des fonds dans le budget supplémentaire. On a appris que les 645 000 \$ demandés par l'Agence des services frontaliers du Canada devaient servir à la location de machines à rayons X portables et la rémunération du personnel qui les utilisent. Postes Canada a demandé 652 000 \$ pour louer de l'équipement d'examen des colis. M. Elcock a insisté sur le fait que tous les fonds ont été demandés pour des coûts différentiels.

Le comité a tenu à féliciter tous les ministères et organismes qui se sont occupés des services de sécurité et de police aux Jeux olympiques et paralympiques de 2010. M. Elcock a précisé que 119 organismes policiers de tout le Canada avaient participé et qu'ils avaient tous accompli un travail superbe.

D. Coûts de la sécurité aux sommets du G8 et du G20

Les sénateurs voulaient aussi connaître les coûts de la sécurité aux sommets du G8 et du G20 qui auront lieu en juin 2010. Le Budget supplémentaire des dépenses attribue 179,4 millions de dollars, répartis entre huit ministères et organismes, à la planification et aux activités de préparation des services de police et de sécurité pour les sommets du G8 et du G20.

M. Pagan a expliqué que les 32,1 millions de dollars demandés dans le Budget supplémentaire par la Sécurité publique étaient justifiés surtout par la conclusion d'un accord avec la Police provinciale de l'Ontario, afin qu'elle sécurise les routes de la province et le lieu où se tiendra le sommet du G8, Huntsville (Ontario). M. Baker a confirmé que le financement de ces activités provient de la Politique cadre sur les coûts de sécurité, mécanisme qui permet au gouvernement fédéral de faire des versements aux forces policières provinciales et municipales pour la tenue de manifestations fédérales sur leur territoire. M. Baker a ajouté que la Sécurité publique était sur le point de conclure un accord avec le service de police de Toronto en vertu de cette politique cadre.

M. Elcock a précisé que les autres coûts subis pour les services de sécurité et de police seraient présentés dans un budget supplémentaire ultérieur. Étant donné que les plans en prévision des sommets du G8 et du G20 ne sont pas achevés, le coût total de la sécurité n'est pas encore connu.

E. Vaccin contre la grippe H1N1

Quelques sénateurs se sont intéressés à la demande du gouvernement qui porte sur 86,6 millions de dollars pour les activités de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada relatives à la deuxième vague de pandémie de grippe H1N1 (p. 11). M. Pagan a déclaré que les fonds nécessaires à cette initiative avaient été réservés dans le cadre financier après l'engagement pris dans le budget de 2006 : 1 milliard de dollars sur cinq ans pour améliorer la préparation du Canada à affronter une pandémie.

F. Société Radio-Canada

Des sénateurs se sont inquiétés du fait que la Société Radio-Canada (SRC) faisait des réaménagements internes de 26,2 millions de dollars dans son budget de fonctionnement pour financer des immobilisations de Newsworld et du Réseau de l'information (RDI), et pour

financer des projets d'immobilisation comme la transition à la télévision à haute définition et la transition à la radiodiffusion numérique pour émettre les signaux de télévision (p. 89). M. Pagan a expliqué :

La SRC mène ses activités aux termes d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC. Conformément à la licence, CBC Newsworld et RDI doivent s'autofinancer. La SRC et RDI ont touché des revenus au cours de l'année grâce à la publicité, au marketing, etc. Comme ces entités doivent s'autofinancer, ces revenus ont été pris en compte dans le crédit de fonctionnement. Elles demandent donc maintenant, conformément à la procédure parlementaire normale, l'approbation nécessaire pour virer ces fonds provenant de l'exploitation vers les immobilisations, pour être en mesure d'entreprendre des projets d'immobilisations qui soutiendront ces chaînes spécialisées.

M. Pagan a précisé que ces réaménagements internes des fonds ont d'ailleurs été effectués à l'initiative de la SRC :

[A]ucun ministère n'oblige la SRC à le faire. C'est la SRC seule qui prend la décision. Elle a décidé qu'il s'agissait du meilleur moyen de se moderniser. Elle virera des fonds provenant de l'exploitation vers les immobilisations [...] Elle a pris des décisions opérationnelles en conséquence. Elle réclame elle-même le virement de fonds. Personne ne lui demande de le faire, c'est elle qui en décide ainsi.

Conclusion

Au cours des audiences qu'il a consacrées au *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*, le comité a délibéré sur ces questions et d'autres. Dans certains cas, les témoins se sont engagés à communiquer ultérieurement des compléments de réponse par écrit.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, à qui a été renvoyé le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010*, a étudié ce budget et soumet ici son rapport.